

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 septembre 2016

L'an deux mille seize, le 21 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cierrey dûment convoqué le 15 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Fernand BARRAL, Maire.

Présents : F. BARRAL, E. CAHON, S. CRETEY, J. DA SILVA, P. DIENIS, J. DUMORTIER, D. FERRAND, J. FRETARD, M. GREGE, D. HAMON, P. LEBRETON, B. MAUCOLIN, J. PETITJEAN

Séance :

Ouverture de la séance à 20 h sous la présidence de F. BARRAL, Maire.

Le conseil désigne en secrétaire de séance J. DUMORTIER.

Ordre du jour :

- Délibération pour signature de la convention de participation à la CAPE et modalités de refacturation aux familles
- Modalités de mise en œuvre de l'arrêté trottoirs et de l'information aux habitants
- Rétrocession des lotissements privés de la commune
- Taxe habitation 2017
- Demande de subvention école de Cierrey (cirque)
- Questions diverses

Séance :

1 - Délibération pour signature de la convention de participation à la CAPE et modalités de refacturation aux familles

La CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure) adresse chaque année à la commune une convention afin de transporter les élèves résidant en dehors de son périmètre. Le prix fixé en 2016 par délibération de la CAPE est de 210,00 euros par enfant transporté. Cette convention engage la commune de Cierrey à reverser cette somme à la CAPE. Sans accord de la convention, les enfants domiciliés sur la commune ne peuvent pas être transportés.

Il est validé à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CAPE et donc de régler les montants demandés par enfant.
- de refacturer le montant réglé par la commune aux familles ne bénéficiant pas de dérogation (210,00 euros par enfant), estimant que la commune n'a pas à supporter des frais de transport pour des enfants scolarisés en dehors du Grand Evreux Agglomération.

2 - Modalités de mise en œuvre de l'arrêté trottoirs et de l'information aux habitants

L'arrêté municipal permanent prescrivant l'entretien des trottoirs par les habitants a été validé par la Préfecture de l'Eure. Il est à la disposition du public par affichage.

Un flash info va être distribué afin d'en informer la population.

3 - Rétrocession des lotissements privés de la commune

Les élus valident la rétrocession des lotissements privés à la commune sous réserve de la constitution des dossiers par les copropriétaires auprès d'un notaire et sous réserve également du montant de l'enregistrement de cet acte qui serait pris en charge par la commune.

Pour le lotissement des Pommiers, il est prévu d'organiser une réunion publique avec les copropriétaires, les élus et un juriste du Grand Evreux Agglomération. Les copropriétaires doivent vérifier l'existence du syndicat ou voir pour le reconstituer afin de gérer ce dossier.

4 - Taxe habitation 2017

Le conseil municipal décide de modifier les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille antérieurement appliqués afin de revenir aux abattements initiaux minimum validés par la loi :

Fixe les taux de l'abattement à :

10 % pour chacune des deux premières personnes à charge

15 % pour chacune des personnes à partir de la 3ème personne à charge.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

14 voix pour

Le conseil municipal décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 15 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

14 voix pour.

5 - Demande de subvention école de Cierrey (cirque)

La directrice de l'école de Cierrey a présenté une demande de subvention afin de mettre en place une activité cirque durant l'année scolaire 2016-2017.

La demande de subvention pour le projet cirque n'a pas été validée, les élus estimant, à l'unanimité, que la participation de la commune est versée directement chaque année par l'intermédiaire du SIVOS. Il est rappelé que le SIVOS prévoit déjà chaque année 2 500 euros pour les activités scolaires.

Pour information, les effectifs des écoles sont les suivants :

- 50 enfants en maternelle au Vieil Evreux

- 77 enfants à l'école primaire de Cierrey

6 - Questions diverses

B. MAUCOLIN donne rapport de la réunion à laquelle il a participé sur le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie. Il informe que la Région, le Département et le Grand Evreux Agglomération ont mis en place un projet commun et défendent le tracé Sud.

La décision définitive du tracé doit être prise en 2017.

Le projet doit permettre un raccordement au réseau parisien EOLE (et notamment le prolongement du RER E).

Informations sur la dernière commission eau assainissement : présentation de l'évolution de la loi ALUR dans ce domaine et information sur la poursuite de la mise en place des nouveaux compteurs eau cycles/communicants équipés de la télé-relève.

Validation du devis de 1 131,60 euros pour la réparation de l'alarme de l'école.

Point vert : selon le Grand Evreux Agglomération, les travaux sont prévus sur le budget 2016 et devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année.

Reprise de la modification du Plan Local d'Urbanisme par le Grand Evreux Agglomération : passage en conseil communautaire en octobre 2016.

Rue des Epis d'Or : l'éclairage public a enfin été mis en route par ERDF après de multiples demandes de la commune et du Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Pollution par des rejets d'assainissements autonomes directement dans les rues : des visites des services du Grand Evreux Agglomération et de la Police de l'Eau vont avoir lieu sur place très prochainement.

Commissions communales :

La commission travaux se réunira le 3 octobre prochain.

La commission communication se réunira le 5 octobre prochain.

Information sur la location de l'appartement situé au-dessus de l'école : le nouveau locataire souhaite réaliser des travaux indispensables de réfection des sols. Validation des membres du conseil. La commune prendra à sa charge l'achat des matériaux.

Clôture de la séance à 22 h

Fernand BARRAL,

Maire de Cierrey.